

ACTION SOCIALE

Rénovation du foyer logements Louis Bertrand

Demande d'aide à l'investissement à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville projette de réaliser des travaux de mise aux normes et de modernisation du foyer logements Louis Bertrand, situé au 29 rue Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine.

Cet établissement à vocation sociale, d'une capacité de 32 studios, concourt à la politique de maintien à domicile des personnes âgées développée par la Ville.

Les travaux projetés concernent :

- la sécurité incendie du bâtiment,
- la restructuration de 12 studios en 6 F1 afin d'apporter les éléments de confort nécessaire à une vie autonome.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie visant à financer des opérations d'investissement et d'équipement pour la mise aux normes techniques, de sécurité et la modernisation des locaux des établissements et services pour personnes âgées dépendantes et pour personnes handicapées.

A ce titre, la Ville va donc solliciter la CNSA en vue de l'obtention d'une subvention.

Je vous propose donc de solliciter une aide à l'investissement auprès de la Caisse Nationale de Solidarité, en vue de la réalisation des travaux susvisés au foyer Louis Bertrand.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

ACTION SOCIALE

Rénovation du foyer logements Louis Bertrand

Demande d'aide à l'investissement à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Ville envisage de réaliser au foyer logements Louis Bertrand, des travaux de mise aux normes « sécurité incendie » et des travaux de restructuration,

considérant que ces travaux s'inscrivent dans le programme de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie visant à financer des opérations d'investissement et d'équipement pour la mise aux normes techniques, de sécurité et la modernisation des locaux des établissements et services pour personnes âgées dépendantes et pour personnes handicapées,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : SOLLICITE, auprès de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, une subvention de 40% maximum du montant HT des travaux de modernisation et de 30% maximum du montant HT des travaux de mise aux normes sécurité, relatifs au foyer logements Louis Bertrand.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 MAI 2006